

CELTOR

Rapport annuel 2023



Décharge de Ronde Sagne Rapport annuel 2023

CELTOR SA

Case postale 27
2710 TAVANNES

T. 032 481 42 62
E. info@celtor.ch

www.celtor.ch

HORAIRES

Du lundi au jeudi:
07 h 30 à 11 h 45
13 h 15 à 17 h 30

Vendredi et veille de fêtes:
07 h 30 à 11 h 45
13 h 15 à 16 h 30

Samedi:
08 h 00 à 11 h 30
[uniquement déchèteries]

TRANSPORTEURS 2023 MANDATÉS PAR CELTOR SA

Reichert SA

2603 Péry
Ordures ménagères,
tournée verte,
encombrants,
papier, carton

Fredy Hostettmann

2738 Court
Tournée spéciale branches

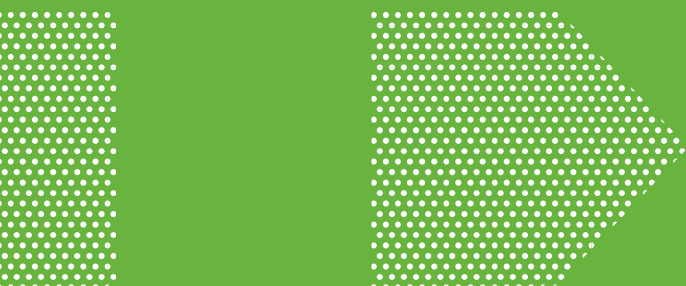
Meister Nicolas

2340 Le Noirmont
Déchets organiques
de la restauration

À l'intention : des actionnaires, des délégué-e-s,
des offices cantonaux & des partenaires.

Sommaire

| | | |
|-----------|----------------------|---|
| 01 | p.6 p.8 | ORGANES ORGANIGRAMME |
| 02 | p.10 p.11 | LE MOT DU PRÉSIDENT LE MOT DU DIRECTEUR |
| 03 | p.13 | PERSONNEL, STATISTIQUES & SECURITÉ |
| 04 | p.17 p.18 | HISTOIRE POINTS FORTS DE L'ANNÉE |
| 05 | p.21 | DOMAINES D'ACTIVITÉ |
| 06 | p.35 p.39 | FINANCES RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION |
| 07 | p.44 p.45 p.46 | CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCES DES ACTIONNAIRES PRESTATIONS AUX COMMUNES |



Organes CELTOR SA

[au 31.12.2023]

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | |
|--|-------------------------------|--|
| PRÉSIDENT | SCHNYDER Eric | Président de Sylvac SA 2518 Nods |
| VICE-PRÉSIDENTE | KUHNEN Anne-Marie | Avocate 2712 Le Fuet |
| MEMBRES | CLÉMENÇON Jean-Jacques | Ing. Microtechn. Dipl. EPFL 2740 Moutier |
| | JAEGGI Moritz | Fiduciaire 2603 Péry |
| | LEUENBERGER Bernard | Président de la société Le Marronnier SA 2738 Court |
| | MÉNARD Sophie | Directrice Epsilon Sàrl 2710 Tavannes |
| | MERCERAT André | Conseiller technique indépendant 2735 Champoz |
| DIRECTEUR | GERBER Béat | 3294 Büren an der Aare |
| RESPONSABLE FINANCES ADMINISTRATION | BAUMGARTNER Sophie | 2718 Lajoux |

MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE

| | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| PRÉSIDENT | GERBER Béat | 3294 Büren an der Aare |
| MEMBRES [REPRÉSENTANT CA] | CLÉMENÇON Jean-Jacques | 2740 Moutier |
| | MERCERAT André | 2735 Champoz |
| | SCHÄR Daniel | 2716 Sornetan |

FONDATION DE RÉAMÉNAGEMENT, REBOISEMENT ET GESTION POSTÉRIEURE MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

| | | |
|------------------------|---|--|
| PRÉSIDENT | SCHNYDER Eric | 2518 Nods |
| VICE-PRÉSIDENTE | KUHLEN Anne-Marie | 2712 Le Fuet |
| MEMBRES | GROSSENBACHER Stéphane JAEGGI Moritz ZAUGG Michaël | 2732 Reconviiler 2603 Péry 2710 Tavannes |

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FONDATION, RÉSPECTIVEMENT DE LA COMMISSION DE PLACEMENTS DE LA FONDATION

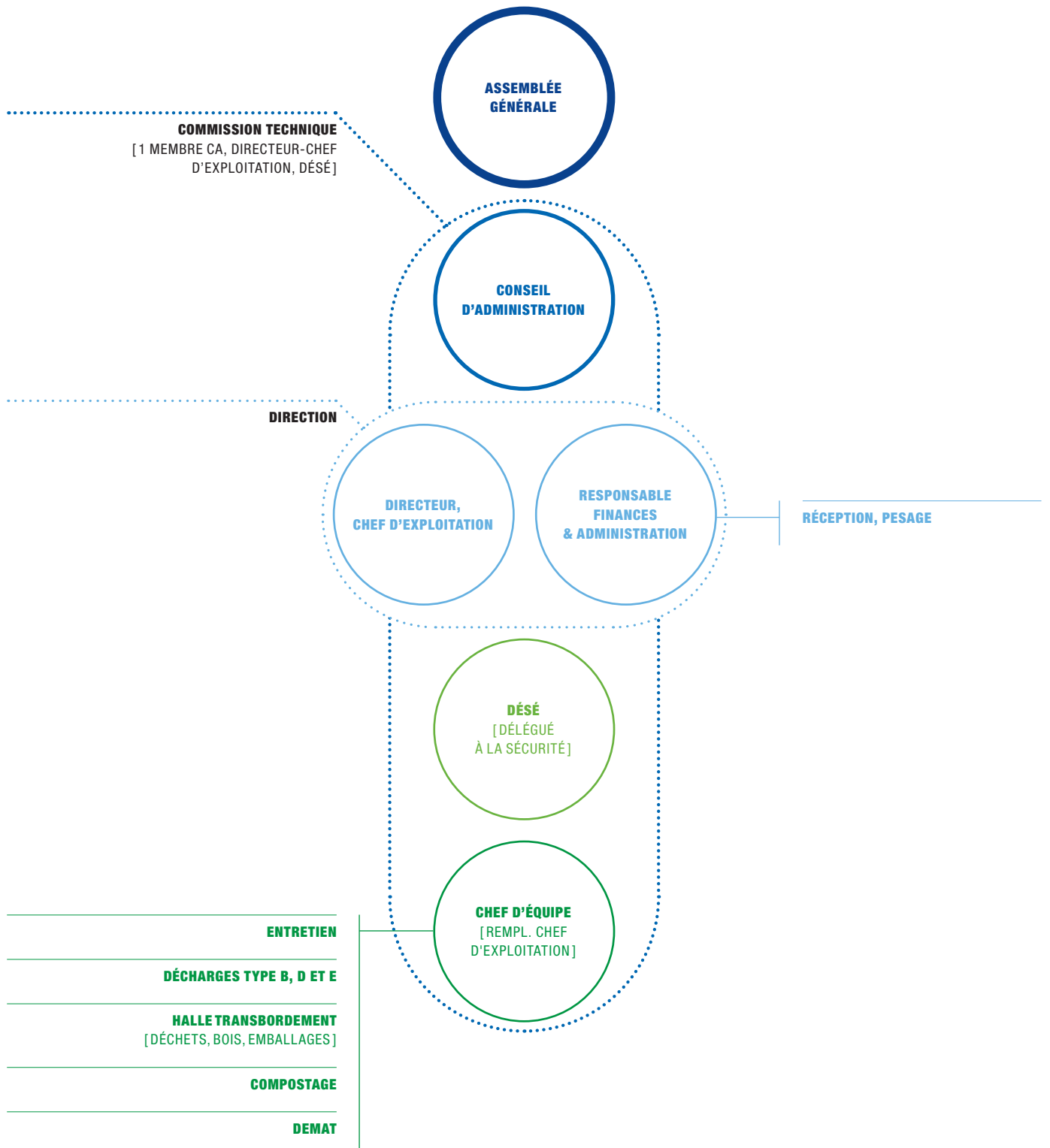
| | | |
|------------------|--|----------------------------|
| PRÉSIDENT | SCHNYDER Eric | 2518 Nods |
| MEMBRES | JAEGGI Moritz ZAUGG Michaël | 2603 Péry 2710 Tavannes |

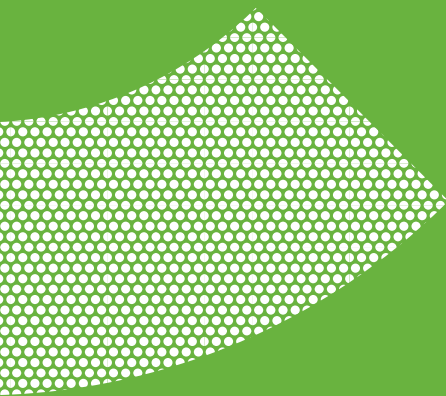
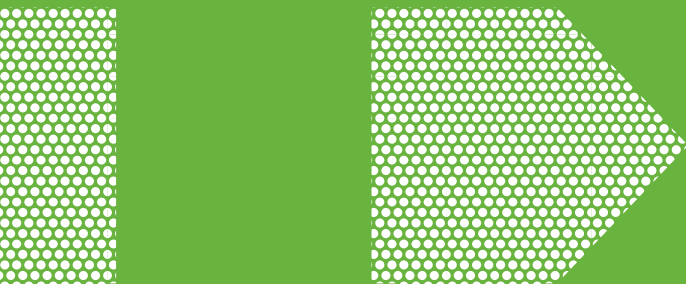
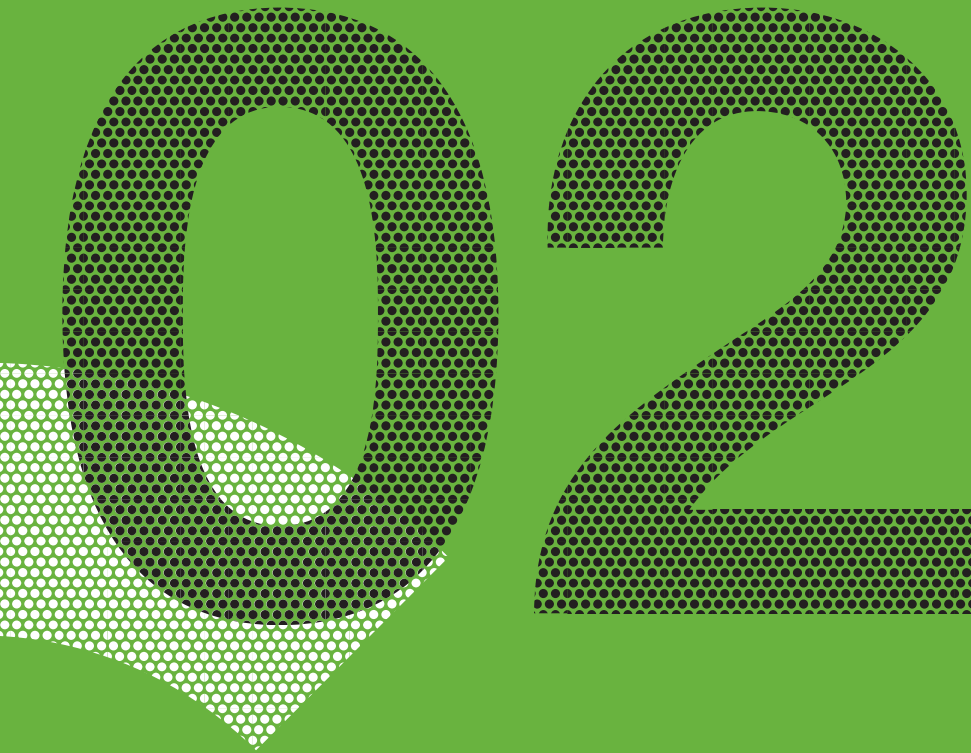
POUR CELTOR SA ET LA FONDATION DE RÉAMÉNAGEMENT, REBOISEMENT ET GESTION POSTÉRIEURE

| | | |
|---------------------------|-----------------------------|-------------|
| ORGANE DE RÉVISION | Fiduciaire SORESA SA | 2500 Bienne |
|---------------------------|-----------------------------|-------------|



Organigramme





Le mot du Président

«Afin d'apporter sa petite pierre à ce gros édifice, il se peut qu'il ne faille que quelques petits gestes.»

L'importance de la protection de notre environnement est en forte croissance en occident. En 2023, c'était la 2ème source de préoccupation principale des Suisses, juste derrière les coûts de la santé selon une enquête de l'entreprise Crédit Suisse.

Il s'agit bien souvent de remettre nos habitudes en question, d'être prêt à changer et s'adapter afin de réduire notre impact sur mère nature. C'est certainement une évolution nécessaire et cruciale pour préserver la santé de la planète et de tous les êtres vivants qui l'habitent.

Dans ce monde complexe, multi polaire, doté d'un accès très facile à des mines

d'informations souvent contradictoires et couramment relayées par les réseaux sociaux et les médias peu scrupuleux. Il est souvent difficile de s'y retrouver.

Afin d'apporter sa petite pierre à ce gros édifice, il se peut qu'il ne faille que quelques petits gestes, comme : réduire et trier ses déchets, recycler, réutiliser des contenants, ou prendre le temps de cuisiner avec des aliments locaux. De cette façon, tous ces petits éléments réunis contribuent à la préservation de notre planète, tout en procurant une satisfaction personnelle d'avoir accompli un devoir.

Chez Celtor, notre mission est de vous soutenir au mieux dans la collecte, le

recyclage et la valorisation de vos déchets, mais aussi de vous informer et de vous aider à trouver les meilleures solutions grâce à notre expertise dans ce domaine dynamique, qui évolue rapidement avec des initiatives plus ou moins pertinentes.

Je tiens à remercier tous les partenaires et clients Celtor pour leur confiance et leur collaboration constructive tout au long de cette année. Je tenais aussi à exprimer ma profonde gratitude envers toute l'équipe Celtor pour leur engagement sans faille malgré tous les défis rencontrés cette année.

Eric SCHNYDER
Président du Conseil d'administration

Le mot du Directeur

Depuis des années, les crises se succèdent, que ce soit le changement climatique, la pandémie Corona, le conflit Russo-Ukrainien ou l'inflation. Tous ces événements négatifs n'affectent pas les gens de la même manière mais ces crises ne nous laissent pas indifférents pour le travail de tous les jours.

Sommes-nous vraiment l'espèce la plus intelligente de cet univers ?

LE PLASTIQUE C'EST FANTASTIQUE !

L'avenir du **recyclage du plastique** est un sujet crucial pour la préservation de notre environnement. Les avancées technologiques promettent un recyclage plus efficace. De nouvelles méthodes de tri et de traitement des plastiques émergent, permettant de récupérer da-

vantage de matériaux recyclables. Le recyclage du plastique n'est pas sans obstacle, les initiatives parlementaires bien intentionnées telles que la différenciation spécifique des collectes peuvent parfois exacerber le problème. Sensibiliser le grand public à l'importance du recyclage du plastique est essentiel. Les consommateurs doivent être informés sur les types de plastiques recyclables et les bonnes pratiques de tri.

En tant que consommateur, il est essentiel d'être conscient que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et qu'il ne faut surtout pas tomber dans le piège de l'écoblanchiment !

En somme, l'avenir du recyclage du plastique ou autres déchets dépendra

de notre capacité à innover, à sensibiliser et à adopter des pratiques plus durables.

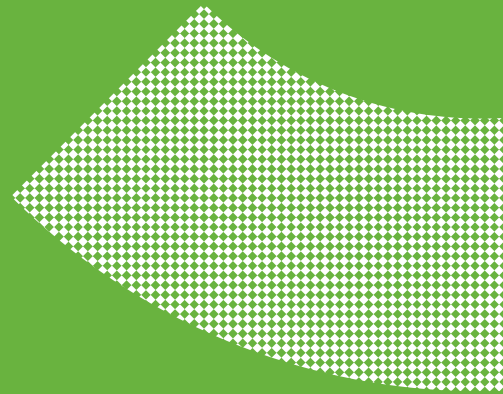
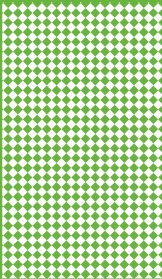
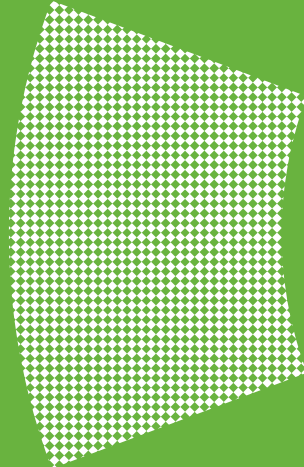
Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues pour leur dévouement et leur travail sans relâche. Nos partenaires et fournisseurs et bien entendu le conseil d'administration de Celtor.

Ensemble, nous continuerons à bâtir un avenir prometteur pour Celtor. Je vous invite donc à parcourir ce rapport annuel.

Beat GERBER
Directeur de Celtor SA

«2023 : Entre le mode Krisenmodus et le recyclage du plastique»

03



Personnel, statistiques & sécurité

PERSONNEL [AU 31.12.2023]

| | | | 2022 | 2023 |
|--|----------------------------|--|-----------|-----------|
| DIRECTION | GERBER Béat | Directeur 3294 Büren an der Aare | 100% | 100% |
| EXPLOITATION | BARTHE Claire-Lise | Concierge, déchèterie Rond de Sagne 2732 Saules | 50% | 50% |
| | BOSSART Alexandre | Mécanicien de maintenance et machiniste 2336 Les Bois | 100% | 100% |
| | BURGER Christoph | Machiniste 2710 Tavannes | 100% | 100% |
| | HOHERMUTH Toni | Machiniste 2713 Bellelay | 100% | 100% |
| | PELLISSIER Régis | Responsable déchèterie et machiniste 2607 Cortébert | 100% | 100% |
| | SCHÄR Daniel | Mécanicien de maintenance 2716 Sornetan | 100% | 100% |
| | WEBER Laurent | Responsable halle de transbordement et machiniste 2732 Saules | 100% | 100% |
| | BALETT Ursula | Déchèterie Rondchâtel 2603 Péry | À l'heure | À l'heure |
| | DARNI Thierry | Responsable déchèterie Rondchâtel 2603 Péry | À l'heure | À l'heure |
| | FREY Christian | Déchèterie Rond de Sagne / machiniste 2732 Saicourt | À l'heure | À l'heure |
| | GRABER Jean-Maurice | Déchèterie Rond de Sagne 2712 Le Fuet | À l'heure | À l'heure |
| | KRÄHENBÜHL Michel | Remplacement déchèterie Rondchâtel 2603 Péry | À l'heure | À l'heure |
| | SCHNEIDER Pierre | Remplacement déchèterie Rond de Sagne 2732 Reconwiller | À l'heure | À l'heure |
| DIRECTION / FINANCES & ADMINISTRATION | BAUMGARTNER Sophie | Responsable finances et administration 2718 Lajoux | 100% | 100% |
| ADMINISTRATION | BUECHE Natacha | Assistante administrative/comptabilité, réception-pesage 2712 Le Fuet | 60% | 60% |
| | MOOSER Claudine | Réception-administration-pesage 2712 Le Fuet | 60% | 60% |
| | SCHWARZ Julie | Réception-administration-pesage 2853 Courfaivre | - | 90% |

Au 31 décembre 2023, l'effectif était de 18 collaborateurs dont 8 à temps plein, 4 à taux réduit et 6 à l'heure représentant un total de 1120%

SÉCURITÉ

Chaque année de nouveaux protocoles d'application concernant les mesures de sécurité sont édictés par l'ASI¹. Ils se rapportent notamment aux solutions par groupes d'entreprises pour la sécurité au travail. Ces nouvelles

mesures sont ensuite adaptées aux exigences qui touchent Celtor SA. Depuis le 1er janvier 2022, c'est Monsieur Béat Gerber (Directeur) qui occupe la fonction de DéSé² au sein de la commission de sécurité.

¹ ASI : Bureau pour la sécurité au travail
² DéSé : Délégué à la sécurité

EFFECTIF DU PERSONNEL [AU 31.12.2023]



65%

du personnel est
composé d'hommes

35%

du personnel est
composé de femmes

FORMATIONS

L'année 2023 a été marquée par un engagement significatif en faveur de la formation professionnelle au sein de notre organisation. Les formations continues ont été au cœur de nos préoccupations afin de renforcer les compétences de nos équipes et rester à la pointe des évolutions de notre secteur.

Nous avons cherché à renforcer les connaissances de notre personnel, à favoriser l'acquisition de nouvelles compétences, et à promouvoir une culture de la formation continue au sein de l'entreprise. La performance individuelle et collective contribuant à la croissance globale de l'entreprise a ainsi été améliorée.



ARRIVÉES

DE M^{ME} JULIE SCHWARZ

En janvier 2023, nous avons accueilli M^{me} Julie Schwarz, âgée de 21 ans, domiciliée à Courfaivre. Elle a effectué un apprentissage d'agente en information documentaire. Elle a ensuite travaillé durant 2 ans au sein des bibliothèques Lausannoises. M^{me} Schwarz a souhaité relever un nouveau défi professionnel en rejoignant une place de travail principalement orientée réception pesage et une partie communication. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

DÉPART

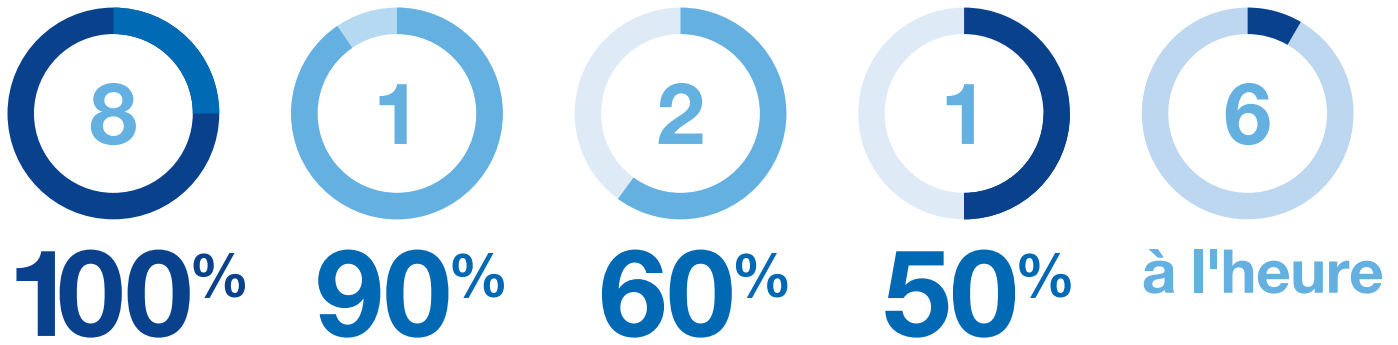
M^{ME} PATRICIA LINDER

Le 31 mars 2023, M^{me} Patricia Linder a terminé son contrat à durée indéterminée au sein de notre entreprise. Après 24 années de bons et loyaux services au sein de l'entreprise, elle a souhaité prendre une retraite bien méritée. Nous la remercions pour son engagement sans faille et le travail fourni durant ces années de collaboration. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans ce nouveau chapitre de vie.

Les formations accomplies durant l'année sont les suivantes :

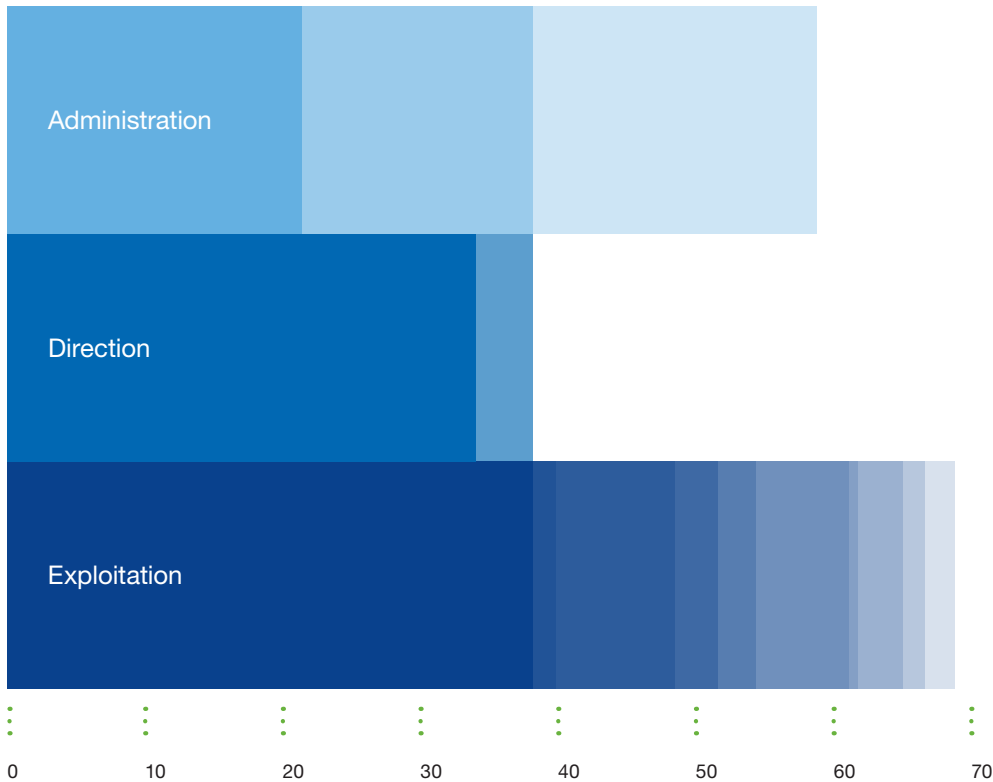
- Généraliste en comptabilité et finance
- Gestionnaire en ressources humaines
- Comptabilité pratique I
- Cours de base : pour le permis de composteur [obligatoire]
- Cours spécialisé : mise en décharge et cours de cariste OACP
- Cours spécialisé : triage/ traitement
- Atelier : règles vitales pour les travaux de maintenance
- Cours de radioprotection

**NOMBRE DE COLLABORATEURS
PAR TAUX D'ACTIVITÉ**



PYRAMIDE DES ÂGES

Départements



Âges



Histoire

Constituée en 1978, Celtor SA (centre d'élimination et de traitement des ordures) est une société anonyme de droit privé entièrement en mains publiques. Ses actionnaires se composent de 25 communes du Jura bernois ainsi que de 2 communes jurassiennes (Lajoux et Les Genevez), avec un capital-actions de CHF 250'000.

Située sur les communes de Tavannes et de Reconvilier (site de Ronde Sagne), Celtor bénéficie de plus de quarante ans

d'expérience en matière de gestion des déchets. Elle compte 18 collaborateurs compétents et motivés. La formation continue des collaborateurs permet l'amélioration des compétences, afin de répondre aux exigences toujours plus pointues dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets.

Celtor SA a pour missions **la récolte, le stockage provisoire, la gestion et la valorisation des déchets**. Elle assure également **la mise en décharge définitive de**

certains déchets qui restent ainsi sur le site de Ronde Sagne, enfouis de manière appropriée dans des compartiments spécifiquement équipés et dont les volumes doivent être utilisés avec mesure et économie. Celtor SA s'implique directement ou indirectement dans la vie économique de la région en créant des emplois et des activités dans les secteurs de la construction et du transport.



Points forts de l'année

CHANTIERS

ANNEXE AU GARAGE

Le garage dans lequel nos mécaniciens entretiennent et réparent nos diverses machines et containers press était devenu trop petit. Il fallait donc un espace supplémentaire pour pouvoir travailler à l'abri des intempéries. C'est donc pour répondre à ce besoin que nous avons décidé de construire une annexe. Les plans de cette construction attenante à notre garage ont été établis par le Bureau Arc Architecture en étroite collaboration avec le Bureau d'ingénieurs – conseils ATB SA, lequel s'est chargé de l'étude statique adéquate. Les travaux de construction ont démarré en juillet 2023. Grâce à une excellente coopération entre les entreprises engagées et une météo clémente, ils se sont déroulés sans accroc et ont pu être terminés dans le courant de l'automne 2023.

RECONSTRUCTION DE LA HALLE

La reconstruction de la halle de transbordement rendue quasiment inutilisable suite à l'incendie survenu en juillet 2022, représente un objectif d'envergure. L'étude et la conception de cette reconstruction ont été attribuées au Bureau d'ingénieurs – conseils ATB SA. Les permis de construire et les approbations nécessaires des autorités cantonales ont été délivrés en été 2023. Nous avons ensuite pu lancer les procédures d'appel d'offres pour les travaux de béton armé et de génie civil, ainsi que pour ceux en lien avec la reconstruction de la halle et de la déchetterie. Les travaux de génie civil et de maçonnerie ont débuté dans le courant du 2^{ème} semestre de 2023 pour se poursuivre jusqu'au terme de l'année. La construction de la structure en bois et en métal ne pourra commencer qu'en début de l'année 2024. Après avoir rencontré des problèmes dans l'approvisionnement de certains matériaux commandés, la reconstruction se poursuit grâce à une bonne collaboration entre les différentes équipes. Il convient

également de noter que ces travaux se font parallèlement aux activités ordinaires de Celtor. Des mesures de sécurité, ainsi que des déviations ont ainsi dû être mises en place, afin que la décharge reste accessible aux employés de Celtor, aux camions qui livrent et qui chargent des matériaux, ainsi qu'aux personnes privées qui souhaitent se rendre à la déchetterie.

DÉVELOPPEMENT DU SITE

CASIER TYPE E

L'étalement de l'extension du casier type E n'est toujours pas entièrement terminée. Les conditions météorologiques représentent ici un grand problème. Nous devons en effet avoir un temps ni trop sec, ni trop humide et sans gel. Les travaux ont pu être repris dans le courant du mois de juin 2023. Après interruption, ils pourront se poursuivre dans le deuxième trimestre 2024.

NOUVELLE ROUTE CANTONALE

Le coffre de la nouvelle route cantonale secteur sud-ouest de la décharge a été commencé.

SOUS-VOIE

Afin d'accéder aux nouveaux casiers qui seront créés en lien avec l'extension de la décharge (projet Celtor II), un passage doit être construit sous la future nouvelle route cantonale. Les travaux de ce sous-voie ont commencé en novembre 2023. Ils se déroulent comme prévu et, si tout va bien, cet ouvrage sera terminé pour la fin 2024.

MESURES DE COMPENSATION

L'extension de la décharge, avec la création de nouveaux casiers de type B et de type D (projet Celtor II), implique le défrichage des parcelles concernées. Pour obtenir l'autorisation de ces défrichements, nous devons en échange mettre en œuvre des mesures de compensation forestière, ainsi que des mesures en

faveur de la protection de la nature et du paysage. Une fois réalisées, ces mesures doivent faire l'objet d'un suivi pour assurer leur pérennité. En 2023, des travaux ont déjà été entrepris à ce titre. Il s'agit principalement de la conversion de pelouses en pâturages boisés, avec la mise en place de 112 ilots qui comprennent chacun environ 9 arbres. Ceux-ci devront être entretenus pendant une moyenne de 25 ans. Les ilots servent à protéger les nouvelles plantations contre les détériorations que peuvent causer le bétail et le gibier. L'installation de ces ilots de plantation s'est faite dans les communes de Tavannes et de Champoz. Dans les prochaines années, d'autres mesures de compensation sont prévues dans les différentes communes du périmètre de Celtor.

NATURE: PLANTES NEOPHYTES

Les néophytes sont des plantes non-indigènes qui réussissent à s'établir dans la nature et à se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes. Ces plantes envahissantes contribuent au déclin de la biodiversité, causant des dégâts importants à la flore et à la faune. Le plan de quartier « Celtor » (projet Celtor II), approuvé en décembre 2022, impose à notre société la prise de mesures pour lutter contre les plantes néophytes qui se développent sur notre site. A ce titre, d'importantes mesures ont été mises en place en 2023. Nous avons commencé par recenser les espèces déjà établies sur notre site. Ceci a permis de déterminer les mesures adéquates à entreprendre en vue de leur éradication. D'une manière générale, les plantes doivent être déracinées avant la floraison, afin d'éviter la montée en graines. Les plantes déracinées sont ensuite détruites en usines d'incinération.

Janvier

Arrivée de M^{me} Julie Schwarz

Février

Activités courantes

Mars

Départ en retraite
de M^{me} Patricia Linder

Avril

Séance d'information
avec les communes - visite
de la décharge par les délégués

Mai

Assemblée générale
des actionnaires Celtor SA

Juin

Etanchéité du casier type E
et stabilisation de la future
route cantonale

Juillet

Début des travaux
de l'annexe du garage

Août

Acquisition de la nouvelle chargeuse
à pneus Volvo L 120

Septembre

Arrivée de la nouvelle Bala Press

Octobre

Réception de compacteur et bennes
Husmann

Souper du personnel

Novembre

Début reconstruction de la halle

Séance information
avec les communes actionnaires

Décembre

Location d'un camion
pour nos propres transports



Domaines d'activité

RÉCEPTION / EXPÉDITION DES MATIÈRES ADMINISTRATION

RÉCEPTION-PESAGE

La réception est toujours et encore le point clé de l'entreprise. Toutes les opérations de contrôle et de pesage y sont effectuées par trois collaboratrices à temps partiel. En parallèle, celles-ci effectuent également diverses tâches administratives comme les encaissements, la facturation, la gestion des timbrages du personnel, la gestion des déchets spéciaux et bien d'autres encore.

L'exécution rapide des pesages, grâce à trois ponts bascules, est un des points forts de Celtor, unanimement appréciés par les chauffeurs. Toutes les opérations d'entrée et de sortie sont réalisées sans descendre du véhicule, faisant gagner un temps précieux à nos clients.

ADMINISTRATION

En janvier 2023, la création d'un groupe de communication a vu le jour. Celui-ci est composé de deux membres du Conseil d'Administration ainsi que de deux collaboratrices de l'administration. Certains thèmes ont été abordés tel que l'amélioration des mémos déchets ainsi que le rapport annuel.

Avec l'arrivée de nouvelles collaboratrices, les tâches de la comptabilité ont été partagées. En divisant ces différentes tâches, nous renforçons notre résilience organisationnelle et réduisons les risques liés à la dépendance à un seul individu. Le but étant de renforcer la polyvalence entre les différents collaborateurs au sein du département administratif.

HALLE DE TRANSBORDEMENT

Depuis l'incendie en juillet 2022, l'utilisation de la halle est un peu compromise. Cependant les accès à la déchetterie qui est placée à l'arrière de la halle restent ouverts au public. Cette déchetterie dispose de différents containers et récipients spécifiques pour le tri qui sont mis à la disposition des habitants des communes actionnaires.



Ordures ménagères

Informations clés

PROVENANCE

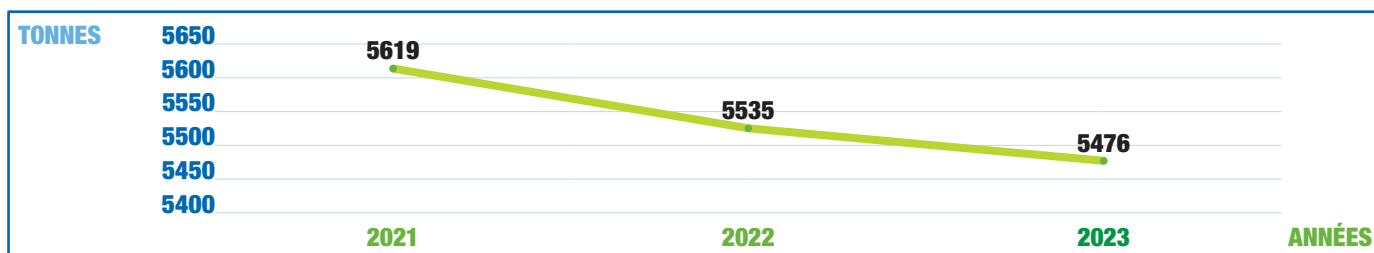
Les ordures ménagères proviennent principalement des ménages des communes actionnaires de Celtor. Dans des sacs officiels taxés Celtor, celles-ci sont déposées dans les containers semi-enterrés appropriés ou aux points de collectes qui leur sont destinés. Les sacs officiels taxés Celtor sont ensuite récoltés dans le cadre des tournées ordures ménagères organisées par Celtor à la demande des communes actionnaires.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Les ordures ménagères sont directement acheminées vers des usines d'incinération suisses. Celle de La Chaux-de-Fonds (Vadec) est la principale partenaire de Celtor au niveau des déchets incinérables.

Lorsque les usines d'incinération sont en révision, les ordures ménagères sont broyées et mises en balles à l'aide de la machine « Bala-Press » par Celtor qui les stocke provisoirement sur son site. Une balle pèse environ 700 kilos et elle représente un volume d'1 m³. Lorsque les usines recommencent à fonctionner, les balles stockées sont progressivement évacuées par rail ou par route vers leurs lieux d'incinération. Cette solution permet de stocker le plus proprement possible le surplus de combustibles durant l'été et d'approvisionner les usines d'incinération durant les mois froids de l'année.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Les ordures ménagères sont des déchets urbains, pour lesquels il n'existe actuellement pas de valorisation matière. En revanche, en usine d'incinération, les ordures ménagères alimentent un réseau de chauffage à distance et produisent de l'électricité. Ce processus répond à une valorisation énergétique.

Déchets encombrants

Informations clés

PROVENANCE

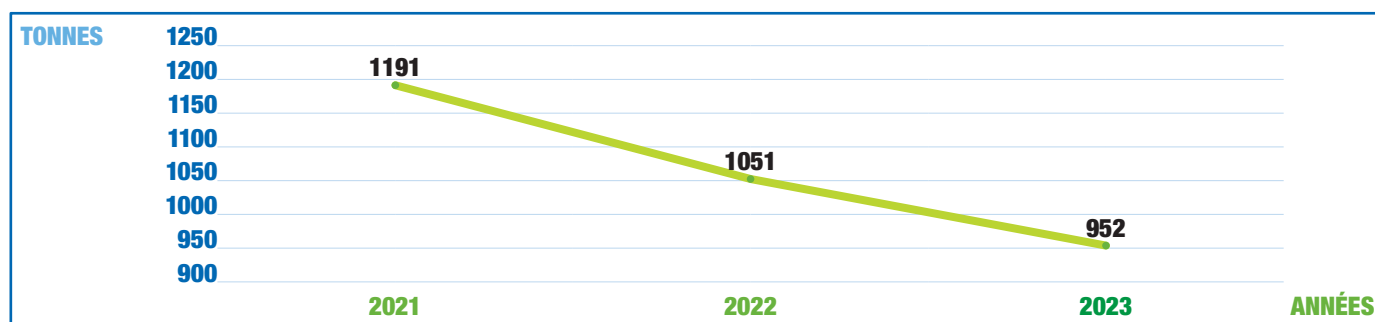
Les encombrants sont des déchets urbains produits principalement par les ménages, qui ne peuvent ni être insérés dans un sac officiel taxé Celtor de 110 litres ni être collectés autrement de manière sélective. Il s'agit principalement d'objets incinérables, majoritairement récoltés dans le cadre des tournées encombrants que Celtor organise pour les communes actionnaires qui en font la demande.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Dans la mesure du possible, les matières valorisables, comme le bois et certaines parties métalliques, sont extraites des encombrants pour être acheminées dans les filières de recyclage appropriées. Le surplus est broyé chez Celtor et directement acheminé vers des usines d'incinération suisses.

Lorsque les usines d'incinération sont en révision, les encombrants broyés sont mis en balles à l'aide de la machine « Ba-la-Press » par Celtor qui les stocke provisoirement sur son site. Une balle pèse environ 700 kilos et elle représente un volume d'1 m³. Lorsque les usines recommencent à fonctionner, les balles stockées sont progressivement évacuées par rail ou par route vers leurs lieux d'incinération. Cette solution permet de stocker le plus proprement possible le surplus de combustibles durant l'été et d'approvisionner les usines d'incinération durant les mois froids de l'année.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Les encombrants pour lesquels il n'existe actuellement pas de valorisation matière sont acheminés en usine d'incinération où ils alimentent un réseau de chauffage à distance et produisent de l'électricité. Ce processus répond à une valorisation énergétique.

Papier

Informations clés

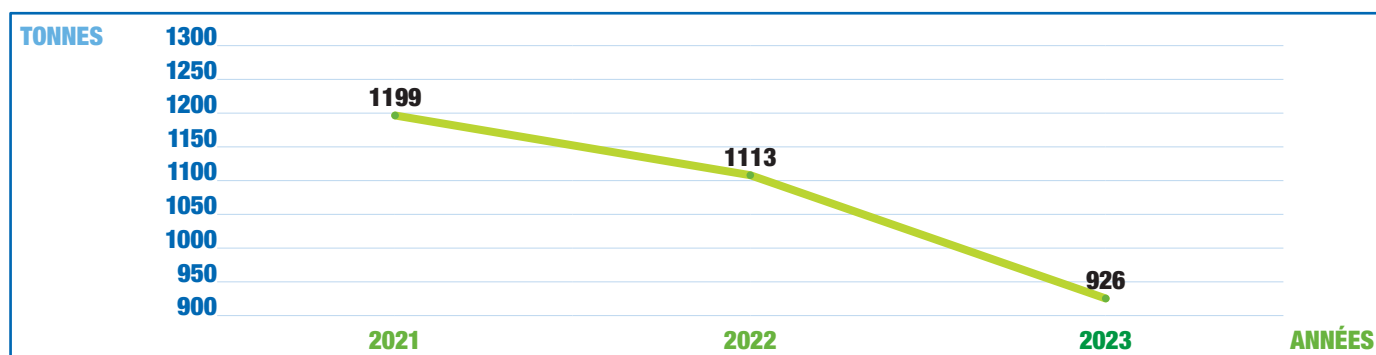
PROVENANCE

Les vieux journaux et autres déchets de papier proviennent principalement des habitants des communes actionnaires de Celtor. Ils sont majoritairement récoltés dans le cadre des tournées papier que Celtor offre aux communes actionnaires qui en font la demande.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Le papier récolté est transféré par camion dans des entreprises de recyclage spécialisées. Le produit de la vente du papier est intégralement reversé aux communes actionnaires en fonction des volumes récoltés.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Une fois traité dans les entreprises spécialisées, le papier recyclé est remis sur le marché. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. En préservant la matière première, nous pouvons en réduire la consommation.

Carton

Informations clés

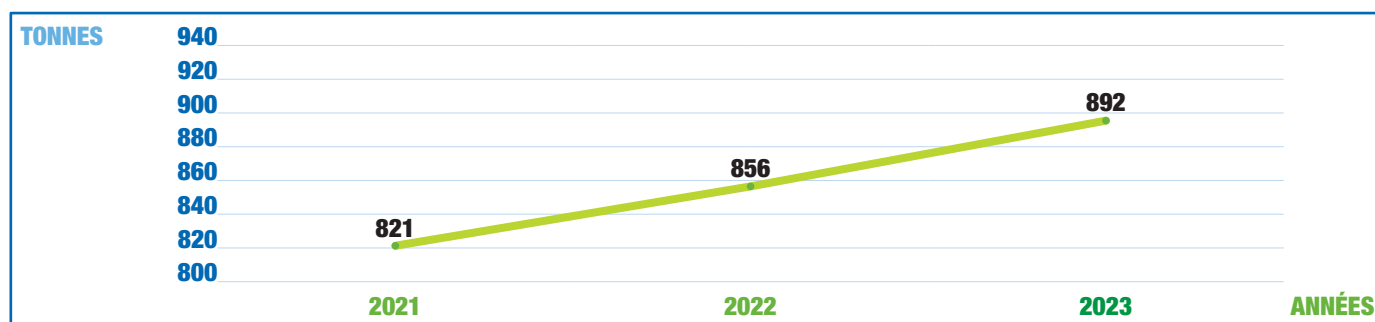
PROVENANCE

Les vieux cartons et autres déchets de carton proviennent des habitants des communes actionnaires de Celtor. Ils sont récoltés dans le cadre des tournées carton que Celtor offre aux communes actionnaires qui en font la demande. Les entreprises régionales livrent également leur carton à Celtor.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Le carton récolté est stocké pour être ensuite transféré par camion dans des entreprises de recyclage spécialisées.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Une fois traité dans les entreprises spécialisées, le carton recyclé est remis sur le marché. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. En préservant la matière première, nous pouvons en réduire la consommation.

Bois

Informations clés

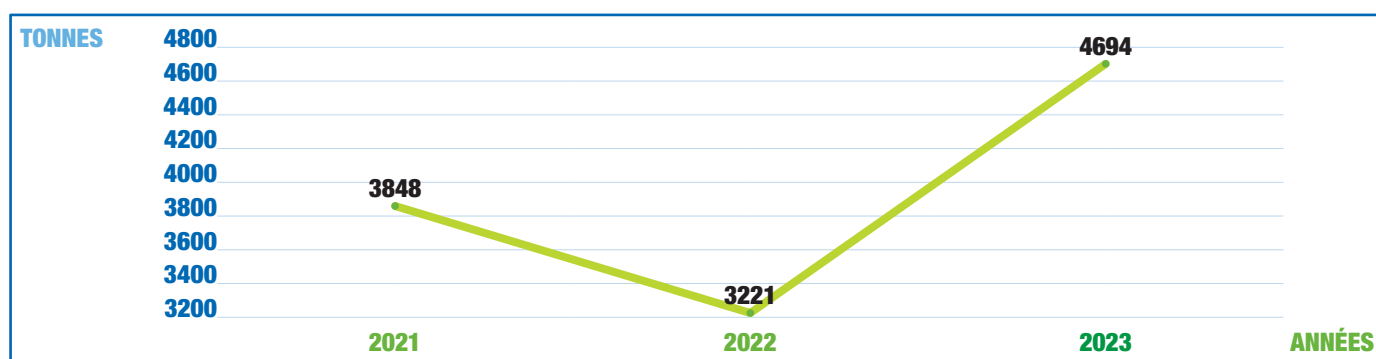
PROVENANCE

Les déchets de bois proviennent essentiellement d'entreprises de la région et sont souvent des déchets de démolition. Les déchets de bois sont également récoltés dans le cadre des tournées pour déchets encombrants organisées par Celtor à la demande des communes actionnaires. Les habitants amènent aussi les déchets de bois (généralement des meubles) directement auprès de Celtor.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Le bois réceptionné chez Celtor est trié en deux catégories. La première est réservée à la réutilisation de la matière. La deuxième est destinée à être brûlée. Les deux catégories de bois sont ensuite broyées au moyen d'un pré-broyeur universel de type "Terminator".

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Une fois broyé, le bois de la catégorie « réutilisable » est acheminé vers des usines fabriquant des panneaux agglomérés utilisés ensuite dans la construction. Ce premier processus assure la conservation de la matière première qui peut ainsi entrer dans un nouveau cycle d'utilisation. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. En réutilisant la matière première, nous pouvons en réduire la consommation.

Le bois broyé de la deuxième catégorie « non-réutilisable » est transféré vers de grandes chaufferies spécialisées dans la région. Par le biais de la combustion, ce deuxième processus assure une valorisation énergétique en chaleur et en électricité.

Déchets verts

Informations clés

PROVENANCE

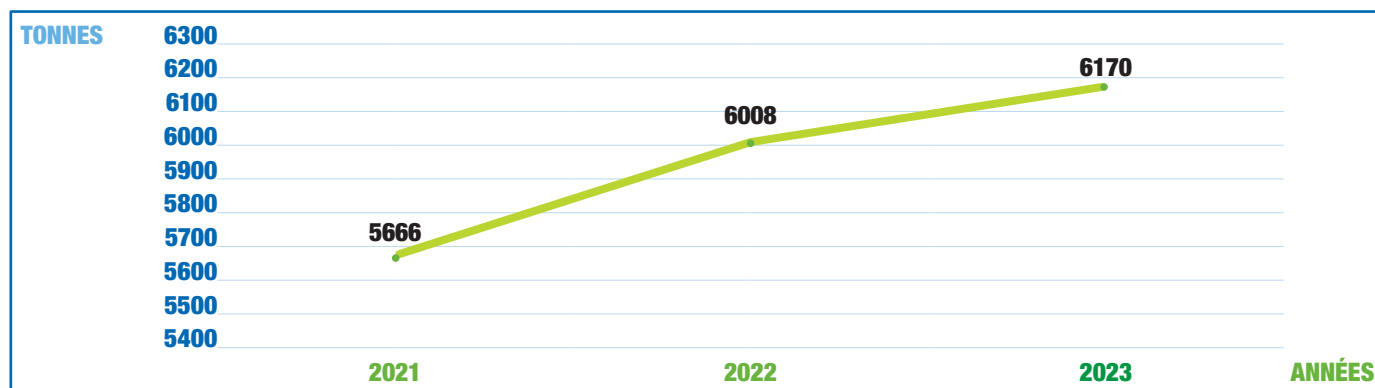
Les déchets de nature végétale provenant des ménages sont récoltés dans le cadre des tournées vertes organisées par Celtor à la demande des communes actionnaires. En plus de ces tournées, Celtor offre aux communes actionnaires des tournées spéciales branches, dont la matière entre également dans la catégorie des déchets verts. Des déchets de nature végétale sont également livrés directement auprès de Celtor par des agriculteurs, des paysagistes et par les services communaux qui s'occupent de l'entretien des espaces publics.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Les déchets verts sont entreposés dans la halle de compostage pour être ensuite transformés. Ce processus nécessite une installation performante pour mettre en œuvre les phases de broyage, de maturation et de criblage. Ce travail s'étend sur une durée de cinq semaines au moins, avant que le compost soit mis à disposition.

Les déchets verts en phase de compostage font l'objet de quatre analyses annuelles et d'une analyse supplémentaire cherchant à déceler les micros plastiques.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION

Le compost de très bonne qualité remplace avantageusement les engrais et fertilisants habituellement utilisés dans l'agriculture. Ce produit à haute valeur ajoutée est mis gratuitement à la disposition des agriculteurs de la région, ainsi que des habitants qui peuvent venir se servir sur le site de Celtor. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. Elle permet de boucler le cycle matière et elle assure une composition équilibrée des sols de la région à long terme.

Le trajet du compost

1.

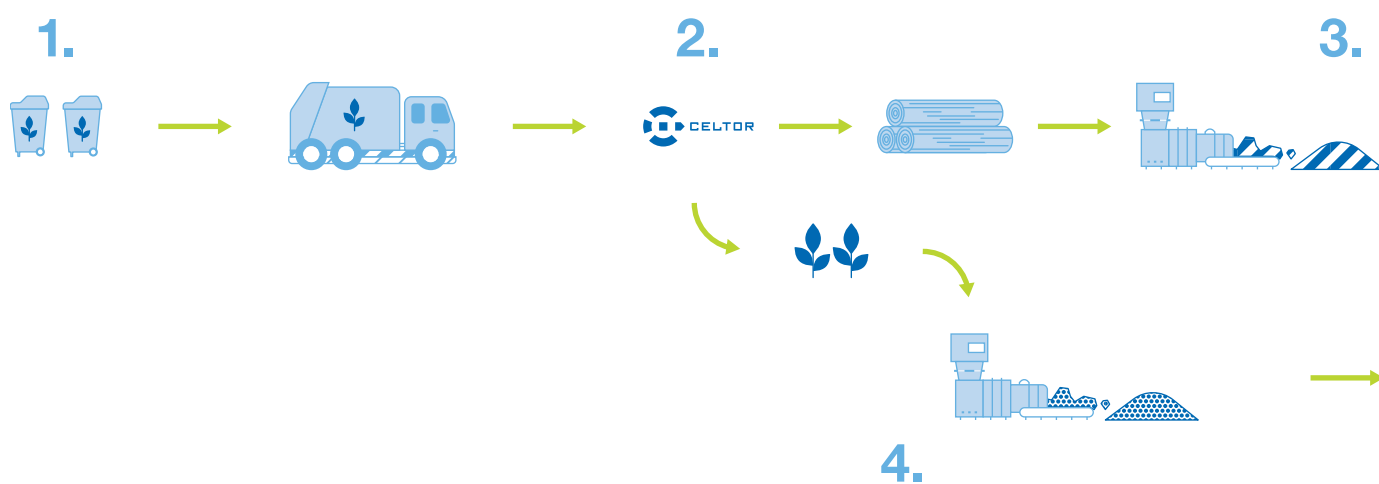
Le compost provient essentiellement des tournées vertes

2.

On effectue un premier tri ou l'on sépare les branches et les feuilles

3.

Les branches sont données à une entreprise qui s'en sert pour produire des copeaux



4.

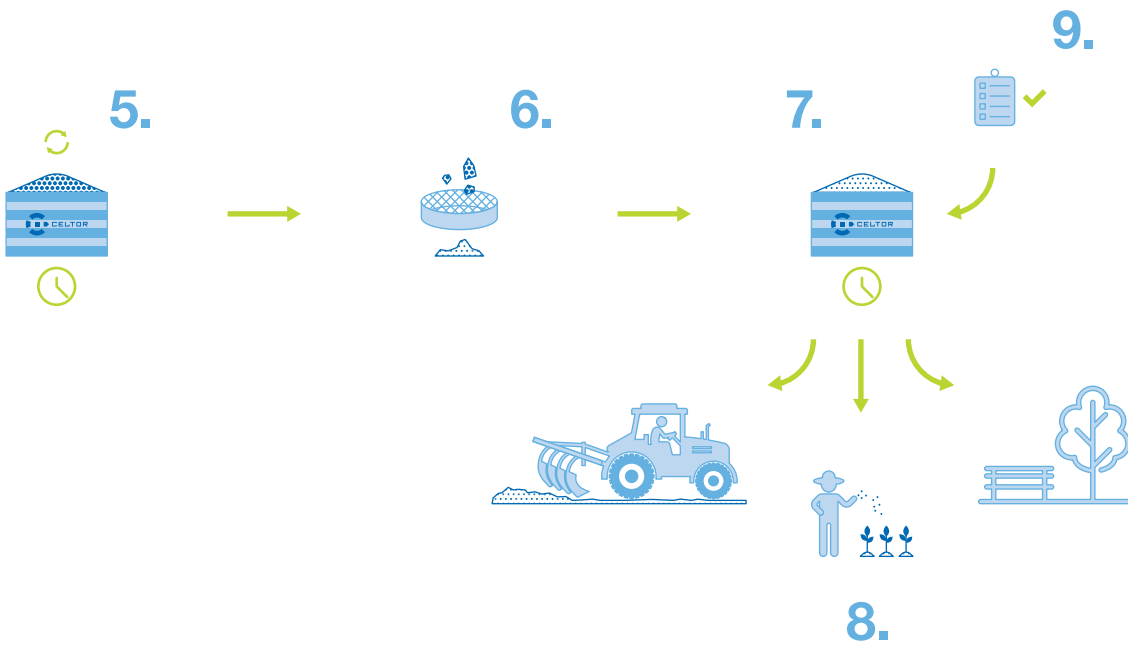
Les feuilles restantes sont déchiquetées à l'aide d'une machine spéciale

5.

Ensuite les résidus déchiquetés sont mis dans des cellules pendant 5-6 semaines pour maturation et sont brassés à l'aide d'une machine

6.

Ces résidus sont ensuite criblés : consiste à extraire le produit fini qui est le compost, des gros éléments et le plastique



7.

Le compost criblés reste stocké un certain temps afin de gagner en qualité

8.

Mise à disposition pour les communes / privés / agriculteurs de la région

9.

4-5 fois par année, des tests sont effectués sur le compost pour prendre connaissance des teneurs en azote, phosphore, nitrate, micro plastique et métaux lourds

Type B

Informations clés

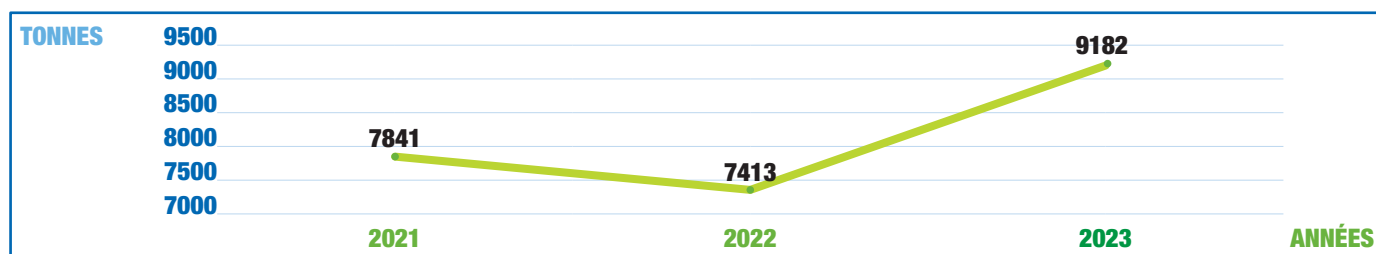
PROVENANCE

Les déchets de chantier, les matériaux terreux et pierreux ou les matériaux d'excavation qui ne peuvent pas être recyclés sont stockés dans le casier de type B (décharge contrôlée pour matériaux inertes / DCMI). Il s'agit essentiellement de matériaux non pollués ou très légèrement pollués provenant essentiellement des entreprises de construction de la région.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Celtor assure l'aménagement des casiers de type B, impliquant une étanchéification du sol et la construction de chambres de contrôle. Celtor vérifie les matériaux mis en décharge et elle gère les volumes que les casiers de type B peuvent accueillir. Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'ordonnance bernoise sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) définit les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. L'autorisation de Celtor est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION / GESTION

Ces matériaux ne sont actuellement pas revalorisables, ils doivent par conséquent être stockés dans une décharge contrôlée.

Type D

Informations clés

PROVENANCE

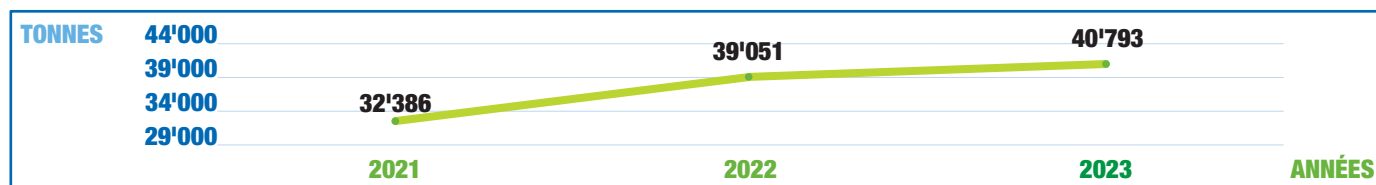
Les mâchefers contiennent les cendres et autres résidus provenant de l'incinération des déchets urbains. Une tonne de déchets combustibles produit environ 200 kilos de mâchefers. Les livraisons proviennent des usines d'incinération de Vadec La Chaux-de-Fonds, de Vadec Colombier et de Stadtwerk Winterthur. Afin d'assurer une optimisation des trajets, les bennes de transport (rail et route), qui acheminent les déchets combustibles vers les usines d'incinération, reviennent chez Celtor remplies de mâchefers.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Les mâchefers sont passés dans une machine de déferraillage qui permet, par un processus de criblage, de ressortir les métaux ferreux et les métaux non ferreux. Ces métaux sont ensuite vendus à des entreprises spécialisées pour un recyclage approprié. Grâce à une installation performante et un savoir-faire pointu, Celtor s'est forgé une réputation de premier plan au niveau de cette activité, avec un taux de récupération élevé des métaux recyclables.

Une fois déferraillés, les mâchefers sont stockés dans le casier de type D (mâchefers). Celtor assure l'aménagement de ce casier, qui implique une étanchéification du sol et la construction de chambres de contrôle. Celtor vérifie les matériaux mis en décharge et elle gère les volumes que le casier de type D peut accueillir. Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'ordonnance bernoise sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) définit les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. L'autorisation de Celtor est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION / GESTION

Les métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers sont recyclés de manière appropriée. Ce processus assure la conservation de la matière première qui peut ainsi entrer dans un nouveau cycle d'utilisation. Cette valorisation matière respecte le but d'une économie circulaire moderne et respectueuse de l'environnement. En préservant la matière première, nous pouvons en effet en réduire la consommation. Cette année, Celtor a ressorti **2535 tonnes** de ferrailles de mâchefers ainsi que **937 tonnes** de non ferreux.

Une fois déferraillés, les mâchefers ne sont actuellement pas revalorisables. Ils doivent par conséquent être stockés dans une décharge contrôlée.

Type E

Informations clés

PROVENANCE

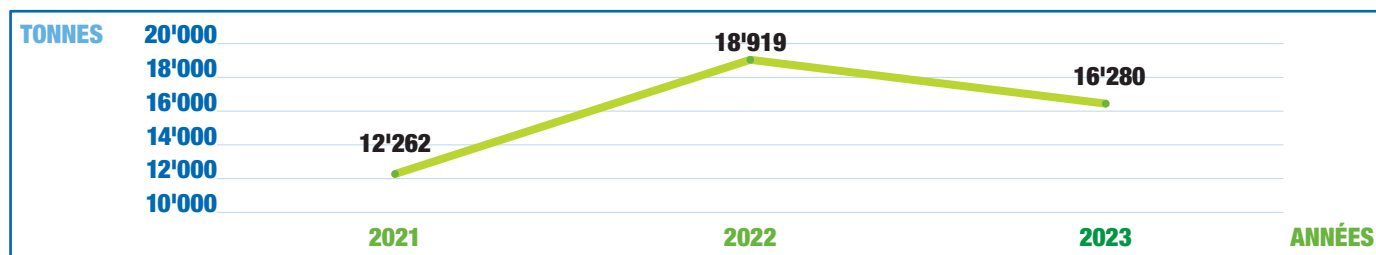
Les matériaux provenant d'excavations de friches industrielles, d'anciennes décharges, ainsi que de démolition contenant de l'amiante sont stockés dans le casier de type E (matériaux pollués). Ces matériaux proviennent essentiellement des entreprises de construction de la région qui dépolluent différents sites.

ACTIVITÉS DE CELTOR

Celtor assure l'aménagement des casiers de type E, impliquant une étanchéification du sol et la construction de chambres de contrôle. Celtor vérifie les matériaux mis en décharge et elle gère les volumes que les casiers de type E peuvent accueillir. Ces activités sont soumises à de nombreuses réglementations. L'ordonnance bernoise sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) définit les conditions à remplir pour obtenir l'autorisation d'exploiter une telle décharge. L'autorisation de Celtor est régulièrement contrôlée et renouvelée par les autorités cantonales. Il existe très peu de casier de type E en Suisse. Celui de Celtor est l'un des plus importants dans la région du Jura Bernois.

Avant d'apporter des déchets pollués chez Celtor, le détenteur de ces matériaux doit obtenir une autorisation particulière du canton ensuite remise à Celtor. Les matériaux font ainsi l'objet d'un suivi parfaitement contrôlé.

ÉVOLUTION DES TONNAGES



VALORISATION / GESTION

Ces matériaux ne sont actuellement pas revalorisables, ils doivent par conséquent être stockés dans une décharge contrôlée.



Finances

EXERCICES 2023

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 de **CHF 11'341'878** est très bon. Il est supérieur de plus de 25.62% au chiffre d'affaires budgétisé (**CHF 9'029'000**). Cette augmentation du chiffre d'affaires engendre inévitablement une augmentation des charges au niveau des frais de transports et d'incinération.

PROVISIONS, INVESTISSEMENTS

Les comptes disposent toujours d'une provision destinée au développement du site, plus précisément aux futures infrastructures auxquelles l'entreprise devra faire face dans le cadre de l'extension du site.

Au niveau du développement du site, des chantiers conséquents ont eu lieu comme l'étanchéification du casier type E, le coffre de la nouvelle route cantonale secteur sud-ouest de la décharge ainsi que le sous-voie qui donnera accès aux nouveaux casiers créés en lien avec l'extension de la décharge.

Les coûts de ces travaux ont été dissoutés de la provision pour développement du site. Cette provision est donc passée de **CHF 14'800'005** à **CHF 13'468'100**. Suite au bon résultat de l'année 2023, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à cette provision un montant de **CHF 1'650'000** passant ainsi la provision à **CHF 15'118'100**.

Deux autres chantiers conséquents dont la construction de l'annexe au garage et le début de la reconstruction de la halle de transbordement ont eu lieu. Ces derniers ont été passés dans les investissements du bilan.

COMPTES 2023

Le chiffre d'affaires net se situe à CHF 11'341'878. Les charges d'exploitation à CHF 6'324'661, les charges du personnel à CHF 1'375'931 et les autres charges à CHF 2'501'262. Le **résultat d'exploitation 1 se monte donc à CHF 1'140'024**.

A ce résultat s'ajoute le résultat financier qui se monte à CHF 58'742 ce qui nous donne un **résultat d'exploitation 2 de CHF 1'198'766**.

Sont à déduire les amortissements ordinaires d'un montant de CHF 847'113. Un **résultat d'exploitation 3 de CHF 351'653** est alors obtenu.

Le résultat exceptionnel se monte à **CHF 171'723**. Il est composé d'une augmentation de la provision de CHF 1'650'000, d'une consommation de la provision de CHF 1'331'904 et de différents remboursements d'assurances pour un montant de CHF 146'373. De ce

fait, nous atteignons un **résultat final de l'exercice positif de CHF 179'930**.

Il est également important de rappeler que les activités provenant du service public restent déficitaires. Les autres activités de l'entreprise permettent de maintenir une situation financière stable et saine pour laquelle tout est mis en œuvre au quotidien afin de la conserver.

RÉSULTAT

Dans ces circonstances, l'exercice 2023 présente un bénéfice net de CHF 179'930. Le bénéfice au bilan se monte donc à CHF 8'880'791 (bénéfice 2023 CHF 179'930, bénéfice reporté CHF 8'700'861).

En conclusion, le Conseil d'administration vous invite à :



1.

accepter les comptes de l'exercice, tels que présentés ;

2.

**ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2023 et utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante :
Report à compte nouveau: CHF 8'880'791**

3.

donner décharge de sa gestion au Conseil d'administration.



BILAN
[AU 31.12.2023]

| | | COMPTES AU 31.12.2022 AU 31.12.2023 | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|--|----------------------|----------------------|
| ACTIFS | ACTIFS CIRCULANTS | Liquidités, titres | 14'153'050.72 | 11'565'462.39 |
| | | Débiteurs, autres créances | 3'480'520.58 | 2'713'143.02 |
| | | Autres débiteurs | 89'531.83 | 204'470.85 |
| | | Actifs de régularisation | - | 9'041.35 |
| | | Total Actifs circulants | 17'723'103.13 | 14'492'117.61 |
| | ACTIFS IMMOBILISÉS | Immobilisations financières | 5'682'350.23 | 7'513'747.23 |
| | | Immobilisations corporelles meubles | 1'378'923.62 | 2'279'925.43 |
| | | Immobilisations corporelles immeubles | 1'471'914.00 | 2'604'255.64 |
| | | Total Actifs immobilisés | 8'533'187.85 | 12'397'928.30 |
| | TOTAL ACTIFS | | 26'256'290.98 | 26'890'045.91 |
| PASSIFS | DETTES DETTES À COURT TERME | Créanciers sur achats et prestations | 737'984.20 | 1'068'048.96 |
| | | Créanciers entreprise | 4'682.55 | 4'284.75 |
| | | Autres dettes | 1'357'571.24 | 1'172'724.71 |
| | | Passifs de régularisation | 279'187.83 | 270'096.50 |
| | | Provision | - | - |
| | | Total Dettes à court terme | 2'379'425.82 | 2'515'154.92 |
| | DETTES DETTES À LONG TERME | Provisions | 14'800'004.53 | 15'118'100.15 |
| | | Total Dettes à long terme | 14'800'004.53 | 15'118'100.15 |
| | CAPITAUX PROPRES | Capital-actions | 250'000.00 | 250'000.00 |
| | | Réserves | 126'000.00 | 126'000.00 |
| Bénéfice reporté | | 8'544'649.60 | 8'700'860.63 | |
| Total Capitaux propres | | 8'920'649.60 | 9'076'860.63 | |
| Bénéfice | | 156'211.03 | 179'930.21 | |
| TOTAL PASSIFS | | 26'256'290.98 | 26'890'045.91 | |

COMPTE DE RÉSULTATS
[AU 31.12.2023]

| | | COMPTES AU 31.12.2022 | BUDGET AU 31.12.2023 | COMPTES AU 31.12.2023 |
|---|--|--|---------------------------------------|--|
| CHIFFRES D'AFFAIRES D'EXPLOITATION | Ventes de prestations de services | 10'985'021.24 | 8'390'000.00 | 10'662'509.38 |
| | Autres produits | 651'695.76 | 650'000.00 | 682'348.28 |
| | Déductions sur des ventes | -141.33 | -11'000.00 | -2'979.87 |
| | Chiffres d'affaires d'exploitation | 11'636'575.67 | 9'029'000.00 | 11'341'877.79 |
| ACHATS DE MARCHANDISES & DE SERVICES | Achats de prestations et services | 5'158'081.04 | 4'459'000.00 | 5'990'840.58 |
| | Charges d'énergie | 261'590.46 | 252'000.00 | 298'820.59 |
| | Autres charges | 71'876.00 | 200'000.00 | 35'000.00 |
| | Déductions sur achats | - | - | - |
| Achats de marchandises et de services | 5'491'547.50 | 4'911'000.00 | 6'324'661.17 | |
| MARGE BRUTE 1 | 6 145 028.17 52.81% | 4'118'000.00 45.61% | 5'017'216.62 44.24% | |
| CHARGES DE PERSONNEL | Salaires exploitation | 784'664.88 | 780'000.00 | 811'024.87 |
| | Salaires administration | 343'114.47 | 410'000.00 | 345'333.53 |
| | Charges sociales | 164'658.10 | 206'000.00 | 178'545.45 |
| | Autres charges | 34'088.98 | 45'000.00 | 41'026.90 |
| Charges de personnel | 1'326'526.43 | 1'441'000.00 | 1'375'930.75 | |
| MARGE BRUTE 2 | 4'818'501.74 41.41% | 2'677'000.00 29.65% | 3'641'285.87 32.10% | |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | Locations et attributions | 407'553.41 | 314'000.00 | 394'143.18 |
| | Entretiens, réparations, remplacements [ERR] | 1'448'551.90 | 2'848'700.00 | 1'491'887.27 |
| | Assurances choses, droits, taxes | 80'912.71 | 83'000.00 | 91'992.59 |
| | Énergie, eau et épuration | 80'664.80 | 85'000.00 | 90'609.64 |
| | Frais administratifs et informatiques | 262'089.51 | 381'000.00 | 306'133.65 |
| | Marketing et RP | 47'993.31 | 79'000.00 | 52'748.48 |
| | Autres charges | 74'931.41 | 65'000.00 | 73'747.57 |
| Autres charges d'exploitation | 2'402'697.05 | 3'855'700.00 | 2'501'262.38 | |
| RÉSULTATS D'EXPLOITATION 1 | 2'415'804.69 20.76% | -1'178'700.00 -13.05% | 1'140'023.49 10.05% | |
| RÉSULTATS FINANCIERS | Charges financières | 29'097.10 | 40'000.00 | 3'205.78 |
| | Produits financiers | -15'468.08 | -22'000.00 | -61'948.31 |
| RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2 | 2'402'175.67 20.64% | -1'196'700.00 -13.25% | 1'198'766.02 10.57% | |
| Amortissements | 604'051.00 | 770'000.00 | 847'113.40 | |
| RÉSULTATS D'EXPLOITATION 3 | 1'798'124.67 15.45% | -1'966'700.00 -21.78% | 351'652.62 3.10% | |
| Résultat exceptionnel | 1'641'913.64 | -2'160'700.00 | 171'722.41 | |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 156'211.03 1.34% | 194'000.00 2.15% | 179'930.21 1.59% | |

Rapport de l'organe de révision

RAPPORT



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint

à l'Assemblée générale des actionnaires de Celtor SA, Tavannes

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Celtor SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire Soresa SA

Luc Grosjean
responsable du mandat

Dominik Börner
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Bienne, le 20 mars 2024

Annexes : Bilan, compte de résultat, annexe et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

CH-2501 Biel/Bienne
PF/CP 445-Rue Ernst Schuler 5
T +41 (0)32 328 89 10

CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 36
T +41 (0)32 910 91 30

www.fhs-group.ch
info@fhs-group.ch

Membre d'EXPERTSuisse
Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Annexe

| | <u>31.12.2023</u> | <u>31.12.2022</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| 1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels | | |
| Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). | | |
| Les principes utilisés sont conformes à la loi. Aucun choix n'a été opéré, ni aucune décision discrétionnaire prise, qui pourrait avoir un effet significatif sur l'établissement des présents comptes annuels. | | |
| 2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat | | |
| <u>Participations essentielles</u> | | |
| Vadec SA, La Chaux-de-Fonds : 8'018 actions, nominal 100, soit 4.45% du capital | 801'800 | 801'800 |
| Demat JB SA, Tavannes : 204 actions, nominal 1000, libérées à 50%, soit 51% du capital | 102'000 | 102'000 |
| <u>Immobilisations corporelles immeubles</u> | | |
| Valeurs au bilan | 2'604'256 | 1'471'504 |
| Valeurs officielles | 2'409'500 | 2'409'500 |
| Valeurs AIB | 8'118'400 | 8'118'400 |
| 3. Nombre de collaborateurs | | |
| Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle | | |
| Jusqu'à 10 emplois à plein temps | | |
| > 10 jusqu'à 50 emplois à plein temps | pertinent | pertinent |
| > 50 jusqu'à 250 emplois à plein temps | | |
| > 250 emplois à plein temps | | |

Annexe

| | | 31.12.2023 | 31.12.2022 |
|---|--------|-----------------------|-----------------------|
| | | CHF | CHF |
| 4. Propres parts du capital | | | |
| | Nombre | 2023 Valeur en CHF | 2022 Valeur en CHF |
| Propres parts du capital au début de l'exercice | 10 | 1'000 | 1'000 |
| Achat de propres parts du capital | - | - | - |
| Aliénation de propres parts du capital | - | - | - |
| Propres parts du capital à la fin de l'exercice | 10 | 1'000 | 1'000 |
| 5. Explications concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat | | | |
| Attributions à la provision pour développement du site | | -1'650'000 | -2'800'000 |
| Constitution provision indemnité incendie | | - | -829'000 |
| Indemnités communes | | - | -240'000 |
| Ajustement du croire | | -4'500 | -17'300 |
| Ajustement taxes cantonales + fédérale | | - | -300 |
| Amortissements extraordinaires suite incendie | | - | -1'413'537 |
| <i>Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période</i> | | -1'654'500 | -5'300'137 |
| Ajustement taxe fédérale bioactif | | - | 48'996 |
| Prélèvement de la provision pour développement du site | | 1'276'736 | 954'178 |
| Prélèvement de la provision indemnité incendie | | 55'169 | - |
| Indemnités d'assurance liées à l'incendie | | 95'902 | 2'601'477 |
| Produits TVA sur taxe cantonale | | 49'971 | 53'572 |
| Gain sur vente d'immobilisation | | 5'000 | - |
| <i>Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période</i> | | 1'482'778 | 3'658'223 |
| Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période | | -171'722 | -1'641'914 |

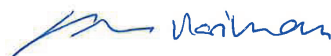


PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

Celtor SA
Tavannes

Proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice

| | 2023 CHF | 2022 CHF |
|---|------------------|------------------|
| À la disposition de l'Assemblée générale | | |
| Bénéfice reporté | 8'700'861 | 8'544'650 |
| Bénéfice de l'exercice | 179'930 | 156'211 |
| <i>Bénéfice résultant du bilan</i> | <i>8'880'791</i> | <i>8'700'861</i> |
| Total à la disposition de l'Assemblée générale | 8'880'791 | 8'700'861 |
| Proposition du Conseil d'administration | | |
| Bénéfice résultant du bilan | 8'880'791 | 8'700'861 |
| ./. Affectation à la réserve légale issue du bénéfice | - | - |
| ./. Paiement du dividende | - | - |
| Report à compte nouveau | 8'880'791 | 8'700'861 |





Conseil d'administration



MEMBRE
MORITZ
Jäggi
Péry

MEMBRE
MERCERAT
André
Champoz

MEMBRE
LEUENBERGER
Bernard
Court

PRÉSIDENT
SCHNYDER
Eric
Nods

VICE-PRÉSIDENTE
KUHNEN
Anne-Marie
Le Fuet

MEMBRE
MÉNARD
Sophie
Tavannes

MEMBRE
CLÉMENÇON
Jean-Jacques
Moutier

Séances avec les actionnaires

SÉANCES INFO AVEC LES COMMUNES ACTIONNAIRES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Ces dernières se sont déroulées en avril pour la préparation de l'assemblée générale et en novembre pour le budget 2024. Lors de ces séances, les délégués de nos communes ont pris connaissance des projets en cours tels que la reconstruction de la halle de transbordement, de la construction de l'annexe au garage et de l'étanchéité du casier type E, ainsi que de l'état d'avancement de l'extension de la décharge. Un autre thème a été abordé celui de la collecte du plastique sur le plan cantonal.



Prestations aux communes

CELTOR SA FOURNIT À SES COMMUNES ACTIONNAIRES LES PRESTATIONS SUIVANTES :

- + LA COLLECTE DES DÉCHETS
URBAINS [ORDURES MÉNAGÈRES]**
- + LA COLLECTE DES DÉCHETS
ENCOMBRANTS COMBUSTIBLES**
- + LA COLLECTE DES DÉCHETS
COMPOSTABLES [TOURNÉE VERTE]**
- + LA TOURNÉE « SPÉCIALE
BRANCHES » AU PRINTEMPS**
- + LA COLLECTE DU PAPIER
& DU CARTON**
- + LA COLLECTE DES DÉCHETS
ORGANIQUES DE LA RESTAURATION**
- + LES DÉCHÈTERIES
INTERCOMMUNALES
[OUVERTES LE SAMEDI
DE 8 H 00 À 11 H 30]**

DÉCHETS ORGANIQUES DE LA RESTAURATION

Depuis 2012 Celtor propose un service de ramassage hebdomadaire des restes alimentaires provenant de la restauration (restaurants, cantines, cuisines, homes, hôpitaux etc.). Ces déchets produisent du biogaz par méthanisation, qui est ensuite valorisé sous forme d'énergie thermique et électrique. Celtor n'étant pas équipé d'une telle installation, ces déchets sont donc livrés chez un partenaire. Les restaurateurs intéressés peuvent prendre contact avec Celtor pour obtenir davantage d'informations concernant cette collecte.

LOCATION CONTAINERS-PRESSE

L'année 2018 était la dernière année régie sous le total monopole communal. Depuis 2019, les entreprises ou groupes employant à l'échelle de la Suisse plus de 250 collaborateurs à temps plein, ne sont plus soumises au monopole communal et doivent éliminer leurs déchets par d'autres canaux.

Pour combler ce vide, Celtor SA propose à ces sociétés de prendre en location des containers-presse pouvant contenir des déchets tels que le papier, le carton ou des incinérables. Ces containers-presse sont mis à disposition et livrés chez le client par les soins de Celtor. Lorsque le container est plein, sur un appel téléphonique de la part du client, Celtor se charge de l'organisation de la vidange en collaboration avec un transporteur régional.

Matériaux recyclés de chantier – DEMAT JB SA

Conformément au partenariat qui nous lie à Demat-JB SA, nous nous occupons des activités de cette entreprise par la réception, le traitement, la gestion et la revente des matériaux revalorisables de chantiers. Ceux-ci sont utilisés comme matériaux secondaires dans la construction ou dans les revêtements routiers.

Ces matériaux sont triés, concassés et criblés selon des normes strictes de protection de l'environnement et de la construction. Une fois ces opérations effectuées, ces matériaux minéraux de chantiers sont valorisés et réutilisés dans la construction et le génie civil (substitut de gravier, fonds de coffre, pistes provisoires, etc.) en tenant compte de quelques restrictions d'utilisation (eaux

souterraines, couches drainantes, aménagement de digues ou de remblais, remodelage de terrains). En procédant de la sorte, il est possible d'économiser un grand potentiel de ressources naturelles et également de préserver le volume exploitable des décharges actuelles. De plus en plus de cantons imposent des normes strictes et bien précises concernant la prise en charge et la valorisation de ces matériaux.

Cette année, la vente des matériaux recyclés atteint 6847 tonnes contre 10169 tonnes de matériaux réceptionnés.

Les informations financières et commerciales sont de la responsabilité et du ressort de l'entreprise Demat-JB SA.



CELTOR SA
Case postale 27
2710 TAVANNES
www.celtor.ch